



DEC172357DR02

Décision portant nomination de Mme Christelle Souprayen aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif et nommant M. Ludovic Jullien en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8640 en date du 13/03/2017 ;

Considérant que Mme Christelle Souprayen a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 02/05/2017 au 04/05/2017 et du 26/06/2017 au 28/06/2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christelle Souprayen, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif, à compter du 29/06/2017.

Mme Christelle Souprayen exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christelle Souprayen est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

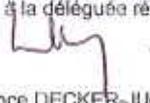
Fait à Paris, le 09/08/2017

Le directeur de l'unité
Ludovic Jullien



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Pour la déléguée régionale et par délégation
L'adjointe à la déléguée régionale



Laurence DECKER-JUGIE

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard



Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

